

Vademecum pour un séjour à l'étranger (ERASMUS OUT)

Vous êtes nombreux à souhaiter passer une partie de votre cursus à l'étranger, que ce soit dans le cadre du programme Erasmus ou d'autres types d'accords d'échanges étudiants.

Ce vademecum facultaire reprend les informations indispensables pour préparer votre séjour à l'étranger : conditions d'éligibilité, personnes de contact, dates limites, procédure d'inscription, établissement de votre programme de cours,...

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site de l'ULiège, au sein [des pages gérées par le Service des Relations Internationales](#).

Table des matières

1. Conditions d'éligibilité	1
2. Durée du séjour	2
3. Choix d'une destination et inscription en ligne à l'ULiège	2
4. Inscription dans l'Université d'accueil	3
5. Demande d'autorisation du Recteur	4
6. Etablissement du programme des cours (Learning Agreement)	4
7. Travail de fin d'études	5
8. Connaissances linguistiques	5
9. Relevé de notes	7
10. Bourses, logement, frais de déplacement, assurance	7
11. Autres formes de séjour	8

1. Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir participer à un programme d'échange et être exempté du paiement de droits d'inscription dans l'établissement d'accueil, les étudiants doivent être inscrits régulièrement à temps plein à l'Université de Liège et avoir payé le montant des droits d'inscription.

Pendant le séjour, les étudiants gardent le statut d'étudiant de l'Université de Liège et continuent à percevoir toute bourse ou prêt normalement octroyé par les autorités nationales, les allocations familiales, etc.

Les séjours sont accessibles à partir de la 2^e année d'études.

2. Durée du séjour

Séjour d'études : minimum 3 mois consécutifs et maximum 1 an par cycle d'études.

Vous êtes encouragé à partir durant votre dernière année de master ou durant votre dernière année de bachelier.

Néanmoins, et moyennant accord de votre [coordinateur académique](#) et du [président de jury de cycle](#), votre séjour pourrait également être envisagé en bloc 1 de master.

Si vous souhaitez partir en Erasmus lors de votre dernière année de bachelier, certaines règles particulières s'appliquent :

- La durée de l'Erasmus sera obligatoirement d'une année académique entière ;
- Le nombre de destinations est restreint pour favoriser des Universités dans lesquelles le programme des cours est suffisamment proche de celui de Liège ;
- Il est conseillé d'avoir déjà opté pour son master afin de choisir les cours qui seront prérequis ou conseillés pour la suite de vos études ;
- Il est demandé aux étudiants, d'avoir déjà réussi 90 ECTS du bachelier.

La première démarche est de s'informer sur [les destinations proposées](#).

Il est utile de rencontrer votre coordinateur académique pour discuter avec lui du moment le plus opportun pour partir, de la durée du séjour, du programme de cours à suivre sur place, des examens à passer en Belgique ou à l'étranger, etc. [Une réunion d'information](#) est organisée chaque année dans le courant du mois d'octobre de l'année précédant le départ.

La sélection académique des candidats est du ressort exclusif du président de jury et/ou du coordinateur académique. Le nombre d'échanges est strictement limité aux accords bilatéraux que l'Université de Liège a signés avec ses différents partenaires.

Pour une information d'étudiant à étudiant, les Relations internationales tiennent à votre disposition les rapports des étudiants partis précédemment.

3. Choix d'une destination et inscription en ligne à l'ULiège

La destination de votre séjour sera choisie en fonction de plusieurs critères. Parmi ceux-ci la langue dans laquelle seront donnés les cours est évidemment un critère fondamental.

ATTENTION : [règles particulières pour les séjours dans les Universités québécoises](#)

Une fois votre choix fixé sur une ou plusieurs destinations, vous êtes invité à compléter un formulaire d'intention. Celui-ci sera disponible [sur le site de la FSA](#) après la réunion d'information, au plus tard dans le courant du mois de novembre.

Après la session d'examens de janvier, les coordinateurs académiques se réunissent pour examiner les demandes de séjour et attribuer les places en fonction des résultats des étudiants. Vous serez averti par mail de l'acceptation ou du refus de votre demande de séjour Erasmus dans votre 1^{er}, 2^e ou 3^e choix d'après les disponibilités.

Il sera temps alors pour vous d'effectuer votre inscription officielle auprès du service des Relations Internationales en remplissant le formulaire d'inscription en ligne via MyULiège (=> gestion => partir en Erasmus).

Les demandes introduites devront être validées par le coordinateur académique dans ce même délai.

Nous invitons chaque candidat à la mobilité à consulter le site de l'université d'accueil afin de connaître les délais d'inscription comme étudiant d'échange. Ceux-ci peuvent différer des échéances demandées par l'ULiège, soyez y attentifs.

Contact

Anne-Françoise ROGISTER - Séjours d'études Erasmus

Julie HOLLENFELTZ - Séjours d'études Belgica - HUE

Dominique FRÈRE - Séjours d'études Erasmus, stages à l'étranger

Les dates limites d'inscription devront être respectées, aucun retard ne sera accepté.

4. Inscription dans l'Université d'accueil

La plupart des Universités d'accueil demandent aux étudiants étrangers « entrants » de suivre une procédure d'inscription interne. Celle-ci dépend de chaque Institution, de même que les échéances. **Vous êtes responsable du respect de ces échéances.** Nos étudiants OUT sont donc invités à consulter rapidement les pages web de leur Université d'accueil.

Cette procédure nécessite souvent la proposition d'un programme de cours, qui doit être approuvé par le coordinateur académique ULiège avant soumission pour approbation à l'Université d'accueil. On parlera dans ce cas d'un Learning Agreement version papier ([télécharger le PDF](#)).

Pour clôturer l'inscription, l'Université d'accueil envoie à chaque étudiant une lettre d'acceptation.

5. Demande d'autorisation du Recteur

Cette procédure doit être effectuée pour tout séjour à l'étranger (quelle que soit la destination et la durée) dans le cadre du cursus (stage, cours, terrain, mémoire...). Il s'agit d'une **procédure obligatoire** qui officialise votre déplacement et vous permet d'être couvert par l'assurance de l'ULiège en cas de problème.

Cette procédure concerne donc également les séjours à l'étranger pour **suivre des cours** dans une institution partenaire (type Erasmus, BCI, ...) y compris dans le cadre d'un diplôme conjoint (TIME, Erasmus Mundus...). Elle doit être réalisée en plus des démarches entreprises auprès du service des Relations internationales concernant les contrats d'études (LA, TOR, etc.) et avant le départ.

Ces démarches prennent du temps et sont à compléter impérativement **avant** votre départ. Veuillez donc [à vous y prendre à temps](#) !

6. Etablissement du programme des cours (Learning Agreement)

Ce programme s'établit sur base d'une proposition de l'étudiant adressée au coordinateur académique.

En premier lieu, l'étudiant consulte les pages web de l'Université d'accueil et identifie les cours accessibles aux étudiants étrangers « IN ». Parmi ces enseignements, il choisira un ensemble de cours pour 30 ECTS par semestre et donc 60 ECTS pour un séjour d'une année académique.

La proposition d'un programme de cours devra respecter les règles suivantes :

- Les cours choisis ne peuvent être redondants avec ceux déjà suivis par l'étudiant. Néanmoins, un cours plus développé sur une matière déjà abordée précédemment pourrait être sélectionné ;
- Une équivalence avec le cursus de l'étudiant à l'Université de Liège sera recherchée. Le Learning Agreement sera principalement constitué de cours ayant la même spécialisation que celle du master suivi par l'étudiant ;
- Le L.A. contiendra au maximum 5 ECTS de cours de langue ou de gestion par semestre, sauf si le cursus de l'étudiant en autorise un plus grand nombre ou si ces cours supplémentaires peuvent être justifiés comme prérequis du TFE ;
- Les étudiants dont le séjour porte sur une année complète sont dispensés du stage, si ce dernier est obligatoire dans le cursus ULiège.

L'étudiant transmet ensuite sa proposition motivée au coordinateur académique et, APRES accord de celui-ci, l'encode dans la plateforme Erasmus des Relations internationales. Cette proposition devra être acceptée électroniquement par le coordinateur de l'Université partenaire également.

Le L.A. pourra être modifié par la suite, même pendant le séjour en raison par exemple de cours supprimés ou d'incompatibilité d'horaires. Les modifications doivent être impérativement approuvées par le coordinateur académique de l'ULiège et l'Université d'accueil (via l'interface en ligne).

La partie B du L.A. (version électronique) est gérée par la personne en charge des séjours Erasmus au décanat de la FSA, Mme [Corinne Bissot](#). Ceci consiste à encoder l'équivalent des ECTS de votre L.A. dans votre cursus ULiège.

7. Travail de fin d'études

Les étudiants de dernière année de master peuvent intégrer dans leur programme de cours à l'étranger un travail de fin d'études à condition que l'Université d'accueil leur en donne la possibilité.

Il est vivement conseillé aux étudiants de prendre rapidement contact avec un promoteur de mémoire dans l'Université d'accueil. Ce dernier vous proposera un sujet de travail de fin d'études et en assurera le suivi sur place.

Cette démarche peut être d'un niveau de difficulté très variable d'une Université à une autre. L'assistance des coordinateurs académiques peut être requise, mais l'acceptation finale reste du ressort du promoteur. Il n'est pas toujours possible de remplir cette formalité avant le départ, et certains étudiants profitent de leurs premières semaines de séjour pour prendre connaissance de la procédure à suivre par les étudiants locaux.

ATTENTION : le TFE doit être réalisé au sein de/défendu et évalué par l'Université d'accueil.

8. Connaissances linguistiques

Le séjour de mobilité permet sans aucun doute d'approfondir ses connaissances linguistiques, mais l'objectif principal est de suivre des cours à l'étranger. Une bonne connaissance de base de la langue du pays d'accueil est donc nécessaire.

L'Institut Supérieur des Langues Vivantes (ISLV) vous propose des formations conçues tout particulièrement pour les futurs étudiants d'échange : formation en ligne (encadrées par un professeur) ou cours du soir intensif.

Informations : islv.alter@uliege.be

Si la langue ne fait pas partie de votre programme de cours à l'ULiège, les frais de la préparation linguistique à l'ISLV en vue du séjour de mobilité peuvent être remboursés en présentant la facture à Dominique FRERE, à la fin de votre séjour.

De même, certains partenaires exigent que la candidature de nos étudiants soit accompagnée d'un test officiel (type TOEFL) attestant de ses connaissances linguistiques. Si tel est le cas, le test peut être remboursé par les Relations internationales. L'étudiant devra apporter la preuve de cette exigence, la preuve de paiement et les résultats de son test. Il faut que cette candidature aboutisse à une mobilité. Le remboursement sera fait après la mobilité.

Outil linguistique en ligne (Online Linguistic Support)

Il est destiné aux étudiants effectuant un séjour Erasmus (= en Europe, hors Belgique et Suisse).

La Commission européenne a développé un outil linguistique en ligne (O.L.S.) afin d'améliorer la qualité du séjour Erasmus et d'évaluer l'impact de celui-ci sur les compétences linguistiques des étudiants. Cet outil est accessible uniquement aux étudiants qui partent dans le cadre du programme Erasmus.

Il comporte :

- un système d'évaluation des compétences linguistiques ;
- un module d'apprentissage en ligne.

Il est actuellement prévu pour 24 langues : anglais, allemand, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois, et tchèque.

Évaluation obligatoire des compétences linguistiques en début et en fin de séjour Erasmus

Avant de signer leur contrat de mobilité, les étudiants sélectionnés pour un séjour Erasmus participent à une évaluation obligatoire de leurs connaissances de la langue dans laquelle les cours seront suivis/le stage sera effectué (hors langue maternelle). Le résultat de cette évaluation en ligne ne constitue pas un critère de sélection.

Après le séjour, une nouvelle évaluation obligatoire du niveau linguistique sera organisée.

L'accès à ces évaluations en ligne se fera grâce à un identifiant et un mot de passe qui seront envoyés aux étudiants concernés (via un e-mail à leur adresse « student ULiège »).

Module d'apprentissage en ligne

Les étudiants présentant un niveau de langue inférieur ou égal à B1 sont automatiquement inscrits au cours en ligne. Les étudiants présentant un niveau B2 ou supérieur peuvent, s'ils le souhaitent, suivre un cours en ligne soit dans la langue d'enseignement (ou de travail) de l'institution d'accueil, soit dans la langue du pays (si cette langue est disponible). Les accès pour ces derniers sont distribués par les Relations internationales et envoyés par le système.

Ces cours peuvent se dérouler avant et pendant le séjour. Ils sont accessibles à partir du premier accès sur la plateforme de cours et jusqu'à la fin de la mobilité (avec un maximum de 12 mois).

9. Relevé de notes

En fin de séjour, il est IMPERATIF de s'assurer que le service de mobilité internationale de l'Université d'accueil ait bien transmis le relevé de notes de façon officielle à Madame Corinne Bissot. Le relevé de notes ne peut pas être transmis par vous. Seuls les mails officiels de l'Université d'accueil seront acceptés.

Les notes seront converties selon la grille de conversion. Le jury reste cependant souverain et pourrait modifier la note finale.

Si l'étudiant échoue à un ou plusieurs examens :

- De préférence, l'examen sera représenté dans l'établissement d'accueil si cela est possible (notamment si une seconde session y est organisée) ;
- En alternative, un examen écrit pourrait être organisé (ou un travail) à l'ULiège, suivant les instructions du professeur titulaire du cours dans l'institution d'accueil et sous contrôle académique à l'ULiège : cette solution requiert évidemment l'accord de tous les académiques concernés ;
- Sinon, il s'agira de présenter à l'ULiège, en deuxième session, un examen équivalent (en contenu ou charge de travail).

Si les résultats des examens passés à l'étranger ne sont pas transmis à temps à l'ULiège pour la délibération de la session de juin, vous serez automatiquement délibéré lors de la session de septembre.

De même, si vous devez présenter des examens à l'ULiège mais ne pouvez revenir pour la session de juin, vous devez en avertir votre coordinateur académique et vous présenterez ces examens au cours de la session de septembre.

10. Bourses, logement, frais de déplacement, assurance

Ces aspects sont traités uniquement par le service des Relations Internationales :

- [Informations sur les aides financières](#)
- [Information sur les assurances](#)

11. Autres formes de séjour

Il existe également d'autres possibilités de séjour à l'étranger, menant la plupart du temps à une double diplomation :

- [Programme européen T.I.M.E. \(Top Industrial Managers for Europe\)](#) : à destination des étudiants de master en science de l'ingénieur, moyennant un allongement du cursus d'un an, avec 11 institutions partenaires.
- Double diplomation avec l'Ecole des Mines d'Alès, à destination des étudiants de Master en ingénieur civil architecte et ingénieur civil des constructions.
- Double diplomation avec l'Université de La Rochelle, à destination des étudiants de Master en ingénieur civil architecte.
- Double diplomation avec l'Université de Bologne (International Master in Earth Resources Engineering), à destination des étudiants de Master en ingénieur civil des mines et géologue.
- Double diplomation avec l'Université de Bologne (International Master in Civil Engineering), à destination des étudiants de Master en ingénieur civil des constructions.
- Double diplomation avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes (France), l'Ecole centrale de Nantes (France), l'Ecole Supérieure de Navigation d'Anvers (HZS - Hogere Zeevaartschool Antwerpen), l'Université de Galati (Roumanie) et la Vietnam Maritime University (Vimaru, Vietnam), à destination des étudiants de master ingénieur civil mécanicien, finalité spécialisée en "advanced ship design).
- Double diplomation avec l'Université de Gênes, à destination des étudiants de Master en ingénieur civil en chimie et science des matériaux.

12. Vos relais facultaires

Vos coordinateurs

Aérospatiale et Mécanique
Physiciens (mécanique)
+ T.I.M.E. toutes sections
Professeur Éric Béchet
eric.bechet@uliege.be



Génie Civil & Constructions
Professeur Boyan Mihaylov
boyan.mihaylov@uliege.be



Architecture
Professeur Mario Cools
mario.cools@uliege.be



Mines et Géologie
& tous les bacheliers
Professeur Frédéric Nguyen
f.nguyen@uliege.be



Chimie Appliquée
Professeuse Stéphanie Lambert
stephanie.lambert@uliege.be

2

Informatique, Science des données
Professeur Pierre Geurts
p.geurts@uliege.be



Électronique, Électricité,
Physiciens (électricité)
Professeur Philippe Vanderbemden
philippe.vanderbemden@uliege.be



Biomédical
Professeur Guillaume Drion
gdrion@ulg.ac.be



Secrétariat: Corinne Bissot
corinne.bissot@uliege.be



3